

BPJEPS

Activités du cirque

Niveau BAC (Niveau 4) · Code RNCP 28557

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire du BPJEPS Activités du Cirque sera amené à :

- > **Accueillir et prendre en charge** un groupe
- > **Initier, encadrer, sensibiliser** des participants aux arts du cirque
- > **Veiller à la sécurité** du public en prenant en compte les règles de sécurité en vigueur
- > **Mettre au point des animations, des plans pédagogiques** visant à la découverte des activités du cirque
- > **Participer au fonctionnement, à la gestion et à la communication** de la structure qui l'emploie

Compétences :

- > Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- > Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- > Conduire une action d'animation dans le champ des Activités du Cirque
- > Mobiliser les techniques de la mention pour mettre en oeuvre des activités d'animation dans le champ des Activités du Cirque



FORMATION

Durée

1 an en alternance sous contrat d'apprentissage.
Durée variable selon le lieu de formation.

Dates de démarrage de la formation

Rentrée en **Juillet**

Lieux de formation possibles

> **TREPLIN SPORT FORMATION** - Voiron (38)

Coût de formation

Formation financée par les OPCO*. **Gratuite pour les apprentis et les employeurs privés.** *Opérateurs de Compétences



PRÉ-REQUIS

- > Être **âgé de 18 ans minimum et de 29 ans révolus*** à la signature du contrat d'apprentissage
- > Être **titulaire du PSC1** (ou AFPS, ou SST en cours de validité, ou PSE 1 en cours de validité, ou PSE 2 en cours de validité, ou AFGSU 1 ou 2 en cours de validité)
- > Être en capacité de réaliser des gestes techniques pour les activités acrobatiques, pour les activités de manipulation d'objets, pour les activités d'acrobatie aérienne, pour les activités d'équilibre sur les objets mobiles ou fixes, pour les activités d'expression corporelle et artistique.

*Pas de condition d'âge maximum pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou de dérogations spécifiques.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).



ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez **notre référente H+** :

Virginie PREVOST : referent-handicap@ifa.asso.fr



MODALITÉS DE RECRUTEMENT & DÉLAIS D'ACCÈS

- > Satisfaire au test d'exigences préalables (TEP) à la formation, OU
- > Être titulaire de l'une des certifications ci-dessous :
 - du Brevet d'initiateur aux arts du cirque
 - du Baccalauréat option "arts du cirque"
 - du Brevet Artistique des techniciens du cirque
 - du diplôme des métiers des arts du cirque
 - du diplôme national supérieur professionnel artiste de cirque
 - du Titre "artiste du cirque et du mouvement"
- OU
- > Justifier d'une expérience d'animateur (professionnelle ou non) auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200H,

DÉLAIS D'ACCÈS : les différentes étapes du recrutement mentionnées ci-dessus se réalisent entre le mois de janvier / février et la date d'entrée en formation.

Le recrutement s'organise à partir du mois de janvier / février par le dépôt d'un dossier d'inscription aux TEP auprès de l'une de nos structures de formation partenaires.



DÉBOUCHÉS

Poursuite d'études

- > BP JEPS Activités Gymniques Acrobatiques (niveau BAC)
- > BP JEPS Loisirs Tous Publics (niveau BAC)
- > DP JEPS Développement Projets Territoires et Réseaux (niveau BAC+2)
- > Ect...

Emplois accessibles

- > **Divers secteurs :** Secteurs privés ou publics tels que des associations d'éducation, des écoles de cirque, des établissements scolaires
- > **Postes :** animateur des activités du cirque, animateur jeunes, animateur socioculturel, initiateur aux arts du cirque.

Equivalences / Passerelles

Nous contacter pour étudier les éventuelles équivalences ou passerelles possible.

BP JEPS

Activités du cirque

Niveau BAC (Niveau 4) · Code RNCP 28557

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES & MÉTHODES MOBILISÉES

Le parcours de formation diplômant se déroule en présentiel au sein de nos Unités de Formation en Apprentissage et au sein de structures employeurs (Club, associations, collectivités...) avec un principe d'alternance entre théorie et pratique. Certains des modules peuvent être également dispensés en distanciel.

Différentes modalités pédagogiques peuvent être mise en oeuvre :

- Des apports théoriques
- Des apports pratiques
- Une mise en pratique de projets
- Des travaux individuels et collectifs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le BP JEPS Activités du Cirque est préparé en 4 Unités Capitablisables (UC mentionnées ci-dessus).

L'acquisition de ces compétences sera évaluée au travers de différentes situations de certification qui auront lieu en centre de formation :

- > UC1 et UC2 : Rédaction d'un dossier sur le projet de développement, présentation orale avec un appui visuel suivi d'un entretien avec le jury d'évaluation,
- > UC3 : Rédaction d'un document, suivi de l'animation d'une séance puis d'un entretien avec un jury,
- > UC4 : Rédaction d'un document, suivi d'une mise en situation professionnelle et d'un entretien avec un jury.

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28557/>